

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2008**

Etaient présents : MM BLOT FROISSART ROGER PREDKI GADOUX SOYEZ BLIN CARDON

Etait représenté : M. HURTEKANT représenté par M. BLOT

Etaient absents excusés : MM FLIPAUX et HENNERON

Mme SOYEZ est désignée comme secrétaire de séance  
La lecture du précédent compte rendu de conseil n'appelle aucune remarque.

Monsieur BLOT remercie toutes les personnes qui ont participé à la réussite des festivités organisées à l'occasion de la fête nationale : les échos qu'il en a reçu ont tous été positifs et enthousiastes.

### **1. Renouvellement de baux**

#### ***1.1. Bail « De FRANCQUEVILLE »***

Le bail passé avec M. DE FRANCQUEVILLE en 1997 pour l'occupation d'une parcelle de terre située au « marais Meurisson » est venu à terme depuis la récolte 2003. La procédure engagée devant le tribunal paritaire des baux ruraux pour annuler ce bail s'est soldée négativement pour la commune. Il y a donc lieu d'autoriser le maire à renouveler ce bail pour une période de neuf années, avec effet fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2003, et rétroactivité des loyers dus pour la période 2003 – 2008.

Accord unanime du conseil.

#### ***1.2. Bail société de chasse***

Monsieur BLOT donne lecture de la lettre de la société de chasse qui souhaite renouveler le bail conclut en 2000 avec la commune pour l'occupation du marais communal et qui arrivera à expiration en 2009. Il donne également lecture des principales clauses particulières du bail et poursuit en proposant d'en inclure de nouvelles dans le nouveau document, à savoir :

- Une clause qui interdira la pratique de la chasse sur la partie réservée au terrain de sport
- Une clause qui rendra obligatoire chaque année une réunion de concertation entre les responsables de la société de chasse, les pêcheurs et la commune, afin de définir les horaires de la chasse. Ces horaires seraient ensuite affichés publiquement de façon à éviter des accidents avec les pêcheurs et les promeneurs.

Monsieur GADOUX précise que les chasseurs appliquent déjà des précautions en ce domaine, en limitant les heures de chasse à la hutte de 7 h à 9 h et à partir de 16 h 30

Accord unanime du conseil.

### **2. Salle des fêtes**

Monsieur BLOT explique que Monsieur HURTEKANT a sollicité trois devis pour la fourniture et l'installation d'un vaisselier dans le hall de la salle des fêtes. :

- Ets VANDEPUTTE = 1032 € HT
- Ets ELOY = 1003 € HT
- Ets DEPREZ = 2 662 € HT

La différence de montant entre les trois devis s'explique par le fait que les deux premiers concernent des matériels courants et le 3<sup>ème</sup> du matériel professionnel qui tient compte d'obligations particulières auxquelles sont contraints les établissements recevant du public, notamment au regard des risques incendie. Compte tenu que le conseil municipal a décidé d'acquérir du matériel professionnel pour équiper la cuisine, il propose d'accepter la

proposition de M. DEPREZ , le financement étant assuré par un prélèvement supplémentaire sur les crédits de fonctionnement.

Accord unanime du conseil.

### **3. Subvention au « resto du cœur »**

Monsieur BLOT explique qu'il a été saisi d'une demande de subvention de la part des restos du cœur qui déclarent avoir aidé deux familles Guyencourtoises en 2007.

Accord du conseil pour une subvention du CCAS d'un montant de 200 €.

### **4. Informations sur la rentrée scolaire**

Monsieur BLOT donne lecture de la lettre de MM BINET, institutrice qui quitte la classe de Cottenchy pour une nouvelle affectation. Mme BINET remercie les conseils municipaux et les parents d'élèves pour la qualité de leurs relations avec l'école. La nouvelle institutrice de Cottenchy sera Mme FEDELICH ( ancienne institutrice de Guyencourt). Madame Carole LEROY est l'institutrice qui est nommée à l'école de Guyencourt. Sur 23 élèves fréquentant notre école , deux sont domiciliés à Guyencourt.

Monsieur BLOT poursuit en listant les divers travaux qui ont été réalisés dans la cour de l'école pendant les vacances. Il explique que l'abribus sera repeint « après le départ des hirondelles ».

Madame BLIN signale que le panneau clignotant devant l'école ne fonctionne plus depuis longtemps. Monsieur BLOT confirme et pense qu'il faudra réfléchir de façon globale à la sécurité devant l'école.

Monsieur PREDKI estime qu'il sera utile, lors de l'étude de la faisabilité de l'embauche d'un employé de commune, d'étudier son éventuelle affectation à la sécurité aux entrées et sorties de l'école.

Monsieur CARDON signale que toutes les automobiles sont obligées de stopper lorsque le car scolaire est garé devant l'école.

### **5. Fête communale**

A la demande de Monsieur BLOT, Monsieur GADOUX explique qu'actuellement 12 personnes sont inscrites à la réderie. Cela représente une longueur de 65 m d'exposition. La réderie est prévue rue du Colonel de Virel. La rue sera donc barrée dans les deux sens, et la circulation interdite, le dimanche 7 septembre de 6 h à 19h. Les riverains en seront informés de façon à apporter le moins de gêne possible.

Programme de la journée :

A 12 h apéritif offert par la commune. Ensuite, restauration prise en charge par l'association.

A partir de 15h, une « banda » animera les rues de Guyencourt.

### **6. Club des aînés**

Monsieur BLOT propose d'ouvrir un après midi par semaine pendant l'hiver, l'ancien café du village, actuellement transformé en salle des fêtes. Cela permettrait aux habitants de Guyencourt qui le souhaiteront, de s'y rencontrer, de jouer, discuter etc.

Monsieur FROISSART explique qu'il a déjà évoqué ce projet avec des habitants de Guyencourt. Leur accueil a été plutôt favorable.

Madame BLIN se propose pour ouvrir la salle des fêtes le mardi après midi.

Monsieur CARDON estime qu'il serait plaisant de faire fonctionner la cheminée à bois de la salle des fêtes.

Accord unanime du conseil sur le principe de cette ouverture.

## **7. Boues d'Achères**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers de l'arrêté préfectoral qui porte extension du périmètre autorisé pour l'épandage des boues d'Achères. Il rappelle que lors de la première enquête publique de nombreux conseils municipaux s'étaient prononcés défavorablement sur ce projet et que, malgré cela, l'entreprise avait été autorisée à épandre ses boues dans notre région.

## **8. Commission urbanisme**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur FROISSART explique que le 30 septembre prochain aura lieu l'audition des représentants de deux cabinets candidats à la conduite de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune. Lorsque le cabinet aura été choisi, une première réunion de la commission municipale d'urbanisme devra être programmée.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au conseil de constituer la commission municipale qui sera chargée de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune. Cette commission se réunira environ 15 fois dans les 18 prochains mois. Il propose que la commission soit constituée de 4 titulaires et de 2 suppléants.

Après discussion et appel à candidature, le conseil entérine la composition de la commission d'urbanisme de la façon suivante :

Messieurs BLOT FROISSART ROGER CARDON PREDKI membres titulaires  
Mesdames FLIPAUX BLIN membres suppléants.

Monsieur FROISSART propose d'associer à cette commission, sans droit de vote comme le précise la législation, des personnes extérieures au conseil, reconnues pour leur connaissance du territoire. Il pense notamment à Monsieur Jean-Pierre BARDEL qui y est favorable.

Accord unanime du conseil.

## **9. Compte rendu des délégués auprès de la Com de Com du Val de Noye**

Monsieur BLOT rappelle qu'il a été convenu que les délégués auprès des structures de coopération intercommunales rendraient compte de l'activité de ces structures et des débats soulevés au cours des assemblées générales. Il demande donc à Monsieur FROISSART de bien vouloir résumer au conseil municipal le contenu de la dernière assemblée générale de la Communauté de Communes car le sujet était d'importance.

Monsieur FROISSART explique que l'objet de la réunion du 18 juillet était l'avenir de la société TUBESCA à Ailly-sur-Noye : cette entreprise envisage le développement de ses lignes de production et son stockage sur d'autres zones d'activités ( Longueau, Moreuil).

Devant cette information un comité de travail restreint a été créé au sein de la communauté de Communes. Ce comité a permis d'aboutir à une proposition d'un projet global sur la zone d'activité de la Com de Com, route de Remiencourt, après les Ets COTTINET. (8 hectares de terrain). Ce projet global comprend la construction d'un bâtiment de 10 000 m<sup>2</sup> ;, d'un parking de 200 places, et de la voirie de desserte intérieure et extérieure.

41 % des dépenses seraient à la charge de la Com de Com du Val de Noye (1 657 800€)

40 % à charge de l'Etat, de la Région et du Département ( 1 612 000 €)

19 % à la charge des investisseurs.

Dans ces coûts figurent l'achat des locaux actuels de Tubesca, route de Berny.

Tubesca est le premier employeur d'Ailly-sur-Noye et rapporte en taxe professionnelle (taxes 2008) : 116000 € à la commune d'Ailly et 130 000 à la Com de Com.

Dans ce projet l'entreprise viendrait donc installer ses lignes de production dans un bâtiment construit par un investisseur privé qui louera ensuite à Tubesca.

Pour financer les 1 657 800€ restant à sa charge, la Com de Com devra souscrire un emprunt de 1 535 000 € sur 12 ans, au taux de 5,20 %. La première échéance sera différée de deux ans. Pour financer le remboursement de l'annuité, la Com de Com envisage d'augmenter de 4% les taux de sa fiscalité locale.

Les responsables de l'entreprise devaient rendre leur réponse fin août mais ont reculé à fin septembre leur décision.

Monsieur ROGER souhaite savoir si des garanties ont été données quant à la pérennité de l'entreprise dans le cas où ce plan de financement serait accepté par tous les partenaires financiers.

Monsieur FROISSART répond que cette question a été posée en réunion et que la réponse apportée était globalement négative.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire soumet au Conseil la proposition de versement des indemnités de conseil et de budget à Mme GUILBERT receveuse municipale jusqu'au 30 juin 2008 (environ 162 €)

Accord unanime.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur BLOT communique au conseil les informations suivantes :

- l'opération Brioches aura lieu le 12 octobre 2008. Un appel aux volontaires est lancé.
- Des remerciements sont adressés aux bénévoles qui ont participé au nettoyage du clocher de l'église
- Le Département a accordé un report de deux ans pour la réalisation des travaux dans le marais (travaux subventionnés par le Département). Monsieur PREDKI demande à ses collègues de retenir une date courant septembre pour une réunion avec M. DERAËVE conseiller municipal d'Ailly-sur-Noye.
- Un habitant de la commune s'est proposé pour repeindre la pompe à incendie ( M. GEIRNAERT)
- Pour éviter la circulation de véhicules non autorisés, Monsieur BLOT propose d'implanter une petite grille amovible dans le chemin d'accès à l'église (200 €) . Accord unanime du conseil
- Travaux à réaliser sur la toiture de l'église. La première phase consistera à obtenir une évaluation des coûts auprès d'un homme de l'art. Cette estimation servira de bordereau des prix dans le cadre de la consultation réglementaire qu'il faudra ensuite lancer. L'estimation servira également à solliciter les subventions. Monsieur PREDKI se propose pour communiquer au secrétariat de la mairie une liste de noms d'experts capables de réaliser ce genre de mission.
- Monsieur ROGER signale que les containers route d'Ailly ont été nettoyés. Il demande à ses collègues d'être vigilants et d'enlever immédiatement ce qu'ils pourraient voir au pied des containers.

Pour terminer, Monsieur BLOT souhaite qu'une réunion informelle ait lieu d'ici fin octobre, façon « brainstorming », afin de profiter des expériences acquises par chacun au cours de ces six premiers mois de mandat pour déterminer les projets du conseil municipal.